

# SNUDI FO PARIS

SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES INSTITUTEURS, PROFESSEURS DES ECOLES ET DIRECTEURS  
**FORCE OUVRIERE**  
131 rue Damrémont 75018 PARIS tél. 01.53.01.61.58 ou 01.53.01.61.57 – fax 01.53.01.61.59  
Email : [snudi@udfo75.net](mailto:snudi@udfo75.net) Site internet : <http://snudifo75.net>

## **Communiqué du SNUDI-FO 75 (Samedi 23 mars)**

***La directrice de l'école maternelle de la rue Rampal (19<sup>ème</sup>)  
a été libérée après une garde à vue de 7 heures !***

### **Le SNUDI-FO exige :**

**« aucune poursuite judiciaire, aucune sanction administrative ! »  
Multiplions les prises de position !**

#### **► Les faits...**

A la suite de l'intervention des forces de police aux abords des écoles du groupe scolaire Lasalle-Rampal en début de semaine, la directrice de l'école maternelle de la rue Rampal a été placée en garde à vue vendredi 23 mars à 9 heures. Le motif d'inculpation serait « *outrage et dégradation de biens publics en réunion* ».

Pendant plus de 6 heures, notre collègue a été confrontée aux policiers qui l'ont mise en cause à la suite d'une opération de police qui visait une personne « sans papier » venue chercher sa nièce scolarisée à la maternelle.

Selon tous les témoignages, l'intervention des forces de police, pour disperser les parents qui s'opposaient à l'interpellation, fut d'une extrême brutalité : matraquages, gaz lacrymogène...

En tentant de protéger les enfants paniqués, notre collègue n'a fait que son devoir et il est inadmissible qu'elle ait été interpellée pendant 7 heures.

Si le Parquet de Paris a ordonné sa remise en liberté, elle n'en est pas moins menacée de poursuites judiciaires, une mise en examen pouvant être décidée ces prochains jours.

Le bureau du procureur a en effet indiqué que « *Les suites à donner à la procédure seront déterminées ultérieurement, en fonction du résultat des investigations à venir* ».

#### **► Intervention syndicale et déclarations des autorités...**

Dès l'annonce de la garde à vue, le Secrétaire départemental du SNUDI-FO s'est rendu devant le commissariat du 19<sup>ème</sup> arrondissement où se rassemblaient plusieurs dizaines de collègues et de parents.

Sans succès, une délégation des syndicats présents (SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SUD) a demandé à être reçue par le commissaire.

A 13h, le SNUDI-FO joignait M Ferrand, maire-adjoint chargé de la vie scolaire. Celui-ci répondit au syndicat qu'il était intervenu pour demander la libération de la collègue, que la mairie de Paris mettait à sa disposition une assistance juridique et que le Préfet de police serait « *interpellé* » lors du Conseil de Paris de lundi prochain.

De son côté, l'Inspecteur d'académie qui pourtant ne manque pas une occasion de dire qu'un directeur est responsable de son école 24 heures sur 24, donc y compris lors des « *événements survenant en dehors de la période d'occupation scolaire* » (cf. circulaire rectorale du 21/9/2006), souligne cette fois que les faits se sont déroulés « *hors de l'école et hors du temps scolaire* ».

Et quant au chef de Cabinet du recteur, il précise que dans ces conditions les autorités académiques n'ont pas à intervenir : « *Si la directrice a commis un délit, le rectorat n'a ni à la soutenir ni à la protéger. C'est une citoyenne comme les autres. Elle doit assumer les conséquences de ses actes* » (propos rapportés par la presse) !

Fallait-il que notre collègue refuse d'assister des enfants en danger en fermant les portes de l'école ?

Pour le SNUDI-FO 75, ces menaces et le refus d'accorder la protection (article 11 du statut, loi du 13 juillet 1983) sont inacceptables, indignes !

#### **► Dans les écoles : indignation et colère...**

En quelques heures, des écoles ont rédigé des textes de soutien, de nombreux collègues ont exprimé leur indignation sous toutes les formes possibles (mails, motions...).

Citons par exemple la lettre de protestation adressée au recteur par les 19 directeurs de la circonscription 18b Goutte d'or qui appellent « *l'ensemble des directeurs parisiens à exprimer publiquement leur soutien aux enseignants, aux parents et aux élèves touchés par cette violence* » :

« Monsieur le Recteur... La Préfecture de Police de Paris garantissait à l'été 2006 qu'il n'y aurait pas d'interpellations de personnes supposées en situation irrégulière aux abords des écoles. Non seulement ces engagements n'ont pas été tenus, mais lundi 19 et mardi 20 mars des violences inacceptables se sont déroulées devant les écoles Lasalle et Rampal. Des parents, des élèves ont été bousculés, aspergés de gaz lacrymogène.

Le procédé de rafle est en lui-même odieux et aujourd'hui doublement insupportable quand il y mêle l'institution que nous représentons. Conscients que s'impose à nous un devoir de réserve en cette période électorale, nous ne pouvons néanmoins rester silencieux devant de tels procédés. Rester neutres face à l'intolérable est pour nous impossible.

Nous nous tournons vers vous pour que vous vous exprimiez sur ces méthodes d'une autre époque (...)

### ► Multiplier les prises de position et se tenir prêt à réagir par la grève s'il le faut...

Avec l'Union Départementale des syndicats FO de Paris et la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle FO (cf. communiqué du 23 mars), le SNUDI-FO 75 appelle les collègues à multiplier les prises de position, les motions de soutien adressées au recteur, à l'IA, au ministre afin d'exiger qu'aucune poursuite ne soit engagée contre notre collègue.

Au cas où des poursuites judiciaires (et/ou disciplinaires sur le plan administratif professionnel) seraient prises contre notre collègue, le SNUDI-FO mettrait tout en œuvre pour engager la mobilisation de toutes les écoles (contact immédiat avec les autres syndicats, appel à manifestation et s'il le faut à la grève).

Alerté par la Section de Paris, le Secrétariat national du SNUDI-FO intervient auprès du ministre de l'Education nationale.

## Aucune poursuite judiciaire, aucune sanction administrative !

### □ Communiqué de l'Union Départementale FO 75 et de la Fédération Nationale de l'Enseignement et de la Culture FO (vendredi 23 mars 2007 à 16h30)

L'Union Départementale FO 75 et la Fédération Nationale de l'Enseignement et de la Culture (FNEC-FP-FO) s'insurgent contre la garde à vue dont a fait l'objet une directrice d'école maternelle de Paris pour « *outrage et dégradation de biens publics en réunion* ».

Informées par la section départementale du SNUDI-FO 75 qui était représentée devant le commissariat du 19<sup>ème</sup> arrondissement, l'UD FO 75 et la FNEC FP FO protestent ensemble contre l'utilisation de la violence physique par les forces de l'ordre lors de leur intervention du mardi 20 mars.

Il est inadmissible qu'une directrice d'école qui n'a fait que son devoir soit non seulement inquiétée mais qui plus est menacée de poursuites.

L'UD FO 75 et la FNEC FP FO qui poursuivent leurs interventions auprès des autorités, exigent qu'aucune poursuite ne soit retenue à l'encontre de cette directrice d'école et invitent les enseignants, les parents d'élèves et au-delà tous les citoyens, à prendre position en ce sens.

## RASSEMBLEMENT LUNDI 26 MARS 18H - 47 RUE DES ECOLES (SORBONNE)

### Communiqué de presse intersyndical

Suite aux interpellations de parents d'élèves le lundi 19 et mardi 20 mars aux portes des écoles de Belleville, la directrice de l'école maternelle Rampal (19e) a été convoquée le vendredi 23 mars comme témoin au commissariat du 19<sup>e</sup> arrondissement... et retenue en garde à vue toute la journée !

Le rectorat de Paris a cru bon de déclarer que, l'affaire s'étant déroulée " *hors de l'école et du temps scolaire... Si la directrice a commis un délit, le rectorat n'a ni à la soutenir ni à la protéger. C'est une citoyenne comme les autres. Elle doit assumer les conséquences de ses actes.*"

Alors que, de par la loi, l'Etat doit protection à ses fonctionnaires, ses représentants académiques font le contraire; alors qu'il demande aux enseignants d'assurer la sécurité des élèves aux abords des écoles, l'Etat les désavoue lorsqu'ils assument cette mission.

**Les syndicats parisiens FSU (SNUipp, SNES, SNUEP...), SNUDI-FO, SE-UNSA, SUD éducation, SGEN-CFDT, CNT, CGT, et la FCPE, ainsi que le RESF, appellent à un RASSEMBLEMENT devant le siège du Rectorat de Paris, à la Sorbonne (47, rue des Ecoles, Paris 5<sup>ème</sup>), LUNDI 26 MARS 2007 à 18 H**

**pour exprimer leur totale indignation, dénoncer cette détention arbitraire, et exiger l'arrêt des poursuites engagées.**

Cette escalade dans la répression contre les familles sans-papiers, et les citoyens, enseignants et parents d'élèves qui les soutiennent doit cesser !